

## Travail saisonnier : plus d'ouvrières marocaines en Espagne pour 2009

05/01/2009

Quelques 17 000 femmes dont près 10 000 pour la première fois travailleront dans les exploitations pour la cueillette et le conditionnement des fraises dans la région d'Huelva. La fondation des travailleurs étrangers en Espagne est en pleine préparation du voyage d'experts du projet AENEAS-Cartaya qui fera le voyage du Maroc ce mercredi 7 janvier.

L'objectif est de choisir 9097 qui feront le voyage pour la première fois parmi près 11 000 candidates présélectionnées par l'ANAPEC. Pour ce faire l'Agence a ouvert quatre sites pour la présélection des candidates dans les villes d'Agadir (1540 présélections), Marrakech (1470), Marrakech (1470) et Fès (3150). Un autre site « à distance » est prévu à Dakhla.

De plus, l'ANAPEC travaillera avec les représentations locales de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Des négociations sont en cours avec la Caisse de sécurité sociale en vue de gérer les dossiers de couverture sociale des travailleuses saisonnières.

Les critères de présélections sont : être originaire surtout des zones rurales, âgées de 20 à 45 ans, avoir une bonne condition physique et enfin avoir une expérience confirmée dans le domaine. Sur la base d'un contrat à durée déterminé, les ouvrières seront rémunérées entre 32 et 35 euros par jour pour 6 heures de travail quotidien et 6 jours par semaine.

L'expérience avec les marocains fait beaucoup de mécontents sur l'autre rive de la Méditerranée. Certains estiment que dans un pays où il y a 3 millions de chômeurs, on « recrute encore des gens dans leur pays d'origine » rapporte le quotidien marocain Le Soir dans son édition du 29 décembre 2008. Le renouvellement du contrat prouve qu'il y a des besoins, n'en déplaise à certains. Et le Maroc continuera à exporter sa main d'œuvre « bon marché », bientôt vers d'autres lieux notamment l'Irlande et le Portugal.

Ibrahima Koné  
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=1952>